



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 6 DU SAMEDI 28/09/2024

Réunion du 23 septembre 2024

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

CANDIDATURE ORGANISATION COUPE DE LA LOIRE

Les clubs intéressés par l'organisation des demi-finales de la Coupe de la Loire (senior) ou des finales des Coupes de la Loire (Valeyre/Léger, Féminines, Seniors) sont priés d'adresser leur candidature auprès de la Commission Seniors avant le 31 décembre 2024, dernier délai. Les complexes sportifs doivent respecter le cahier des charges des demi-finales et finales des Coupes de la Loire.

COURRIERS RECUS

Abh : demande d'avancer son match de Coupe de la Loire : attente du club adverse
Montagnes du Matin : concerne votre demande de catégorie.
M. Thierry GRESS (arbitre) : problème de connexion de tablette.
Doizieux : problème de tablette.
St Just St Rambert : concerne votre changement de terrain.
Dervaux Chambon : concerne votre match de Coupe Valeyre/Léger.
Ecotay Moingt : concerne votre match de Coupe Valeyre/Léger.
Bonson St Cyprien : concerne vos matchs de Coupe : refus car il n'y a pas de lever de rideau en Coupe Seniors.
Oc. Ondaine : concerne l'horaire du match du 22 septembre.
Se. St Victor : concerne un carton jaune : seul l'arbitre peut officialiser les sanctions.
Cellieu : concerne son match de Coupe Valeyre/Léger : attente du club adverse.
Sud Forézienne : problème de FMI.
Villars : nous n'avons aucune demande.
Plaine Poncins : engagement en Coupe Valeyre/Léger : une réponse vous sera donnée.

RAPPEL AUX CLUBS

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).

RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32èmes de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).

Les clubs qui sont déjà engagés en coupe Valeyre/Léger sont priés de se reporter au texte réglementaire ci-dessus et modifier leur engagement dans le cas contraire.